

ESRP/ESPO DE CLAIRVIVRE
24160 SALAGNAC

Tél : 05 53 62 23 24

crp.contact@epd-clairvivre.org

 crp.clairvivre.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- Dispositif de Remobilisation et de d'Orientation Professionnelle
- Préorientation

PRÉPARATOIRE

FORMATIONS QUALIFIANTES

- Agent d'entretien du bâtiment
- Agent magasinier
- Agent technique prothésiste orthésiste
- Agent de montage et de câblage en électronique
- Agent de propreté et hygiène
- Agent de restauration
- Ouvrier des collectivités travaux de maintenance des bâtiments
- Agent des travaux en espaces verts
- Agent des travaux en floriculture
- Agent des travaux en pépinières
- Comptable assistant
- Cordonnier multiservices
- Employé administratif et d'accueil COGESTCO
- Ouvrier de production horticole
- Ouvrier du paysage
- Secrétaire assistant
- Secrétaire comptable
- Sellier garnisseur
- Sellier harnacheur
- Technicien en montage et vente d'optique lunetterie

 **ESRP** | ÉTABLISSEMENT
ET SERVICE
DE RÉADAPTATION
PROFESSIONNELLE
de Clairvivre

 **ESPO** | ÉTABLISSEMENT
ET SERVICE
DE PRÉORIENTATION
de Clairvivre

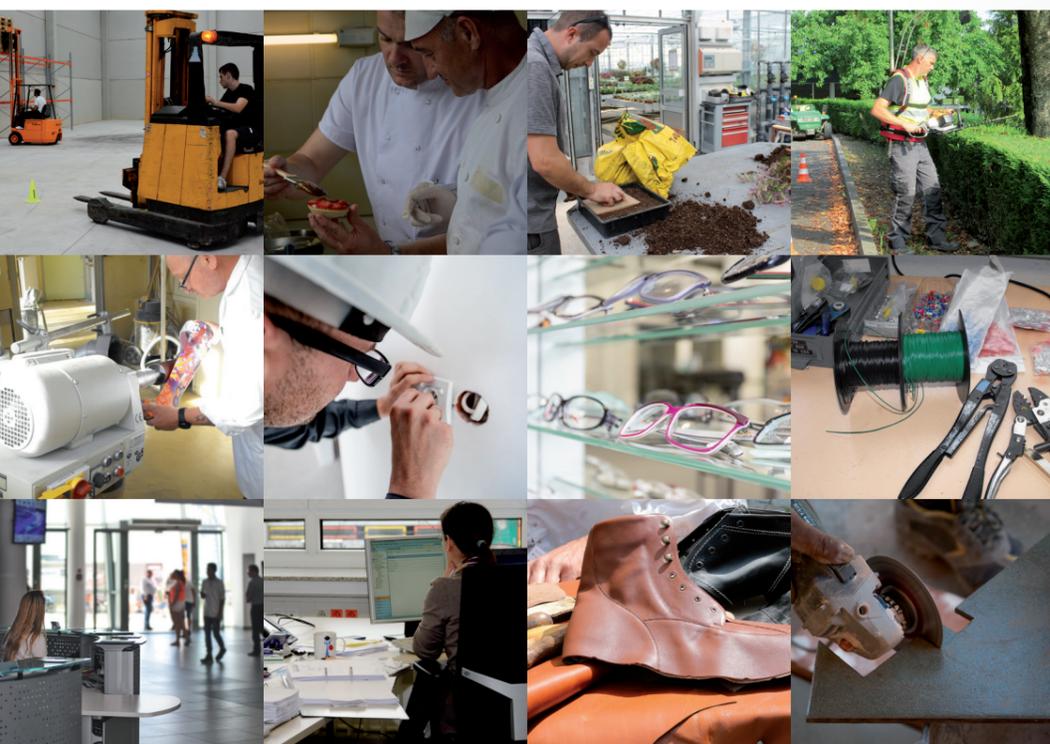
2020

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE DE CLAIRVIVRE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

crp.clairvivre.fr



L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle et de Préorientation de Clairvivre accueillent des personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).



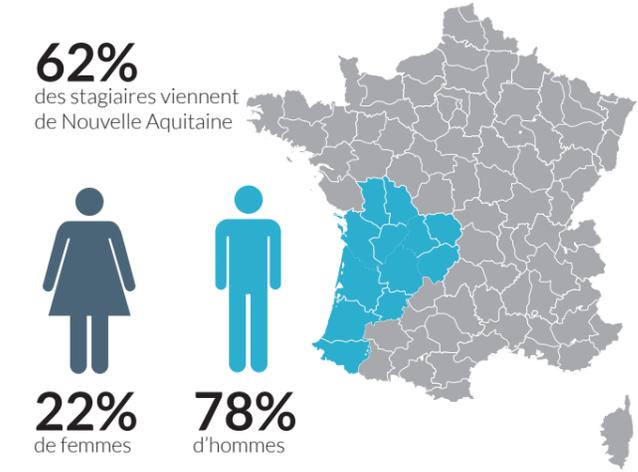
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Depuis le 2 octobre 2020, un décret fixe pour la première fois les missions et l'organisation des établissements de la réadaptation professionnelle. Désormais, les Centres de Préorientation et de Rééducation professionnelle (CPO et CRP) sont désignés comme Etablissements et Services de Préorientation et de Réadaptation Professionnelle (ESPO et ESRP). La notion de service met l'accent sur des réponses de proximité, au plus près des personnes accompagnées. La mission des ESPO/ESRP reste centrée sur la (ré)insertion socioprofessionnelle, en milieu ordinaire ou protégé, de personnes en situation de handicap : Toutefois, d'autres missions viennent s'ajouter à celles-ci : informer les personnes handicapées ou en risque de l'être, pratiquer une évaluation médico-psycho-sociale et/ou professionnelle au titre de l'aide à la décision des MPDH ou autres prescripteurs ... Les objectifs sont multiples :

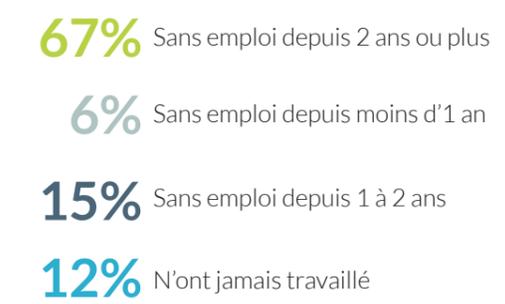
- mettre l'expertise des ESRP et ESPO à disposition des organismes de formation et d'insertion ;
- ouvrir les dispositifs sur l'extérieur ;
- permettre des prestations souples et modulables : discontinuité des parcours, alternance, multimodalités ;
- s'ouvrir à un nouveau public : la formation des travailleurs d'ESAT ou d'entreprise adaptée, jeunes, agents de la fonction publique ;
- favoriser les parcours cohérents et sans rupture.

PROFIL DES STAGIAIRES

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

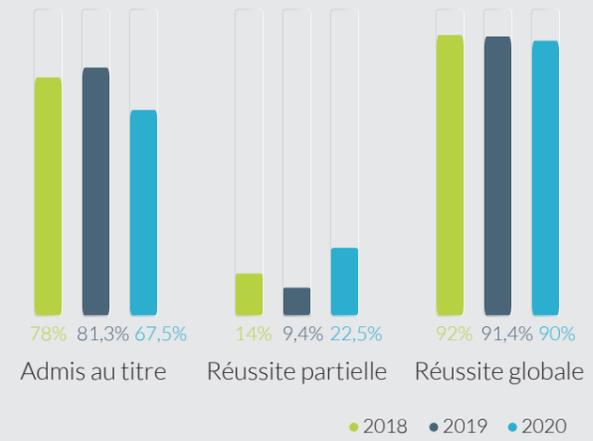


SITUATION DES STAGIAIRES À LEUR ARRIVÉE À L'ESRP

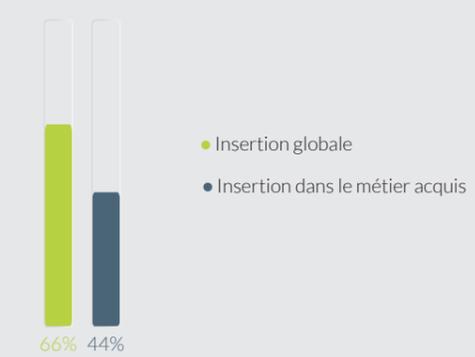


STAGIAIRES EN FORMATION

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS



TAUX D'INSERTION



Le service insertion accompagne les stagiaires dans la mise en œuvre de leur projet personnalisé d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de leur donner les moyens d'être acteur et autonome dans leurs multiples recherches (stages, emploi). Le service insertion intervient sur le territoire national.

ACTIONS / PROJETS REALISÉS EN 2020

L'activité a été fortement perturbée, dès le mois de mars, par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cette situation nous a contraints à réorganiser totalement l'accompagnement des stagiaires et le fonctionnement de l'ESRP/ESPO. Pendant 15 semaines, la plupart des stagiaires ont été éloignés de l'établissement. De ce fait, et de manière quasi instantanée, les modalités d'accompagnement, tant pédagogique que médico-psycho-social, ont été réaménagées.

Sur le plan pédagogique selon les formations et les situations individuelles des stagiaires, diverses modalités ont été mises en œuvre dans le cadre de la formation à distance. Cela a demandé une capacité d'adaptation importante, de la part des stagiaires comme des formateurs. Des moyens informatiques ont été mis à disposition des stagiaires qui n'en disposaient pas et ceux qui le souhaitent ont été accompagnés dans leurs démarches auprès de l'AGEFIPH pour s'équiper.

Sur le plan médico-psycho-social la période de confinement a été compliquée pour les personnes accueillies. A l'éloignement de l'établissement et de la formation s'ajoutaient les difficultés personnelles, familiales, l'incertitude sur l'évolution de la situation et les craintes liées au retard pris dans leur parcours. Pour cela, en plus des suivis hebdomadaires, une cellule d'écoute et de soutien a fonctionné chaque jour, week-ends compris, elle a reçu de nombreux appels.

La situation sanitaire a aussi empêché l'expansion et la diversification des actions qui étaient envisagées sur l'antenne de Boulzac. Conscients, dès avant la pandémie, de l'évolution des conditions de formation et notamment de la nécessité de développer la part du numérique dans les parcours, l'établissement a adhéré au FFFOD (Fédération française de formation ouverte et à distance). Cette adhésion permet de bénéficier d'une expertise dans ce domaine et d'échanges de pratiques.

Les actions de communication ont été maintenues tout au long de l'année, que ce soit à l'égard des partenaires, des prescripteurs ou des personnes accueillies. Cet effort doit être permanent et soutenu du fait de la méconnaissance du secteur de la réadaptation professionnelle, du renouvellement rapide des professionnels des structures partenaires, de la vaste zone d'origine des stagiaires et de leur « volatilité » élevée.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Accès à la certification AFNOR pour l'ESRP et l'ESPO
- Amélioration de l'individualisation des parcours de formation
- Accroissement de la multimodalité
- Mise en place du nouveau décret
- Création de la Plateforme Formation & Orientation
- Développement des partenariats
- Accompagnement à l'insertion vers et dans l'emploi
- Développement de l'empowerment des stagiaires

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'ESRP/ESPO sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage depuis 2010. La contribution des entreprises avec lesquelles nous avons construit de solides partenariats, nous permettent, sans cesse d'améliorer et de moderniser nos équipements pédagogiques. Nous les remercions vivement !

LE DÉCRET DU 2 OCTOBRE 2020

- Les nouvelles modalités de prise en charge des ESPO :**
- Accompagnement individuel dès la notification de la CDAPH ;
 - Elaboration/Evaluation/Validation du projet professionnel ;
 - Mise en œuvre effective du projet professionnel ;
 - Adaptation du rythme et de l'intensité des prestations aux besoins et aux possibilités.

- Extension des missions des ESRP :**
- De l'information à l'emploi ;
 - Accompagnement pédagogique et médico-psycho-social ;
 - Accompagnement à l'insertion ;
 - Mise à disposition d'un hébergement et de la restauration.

- Intervenir autrement :**
- Nouvelle temporalité ;
 - Prestations au plus près des publics ;
 - Equipes pluridisciplinaires diversifiées.

- Réorganisation des modalités de travail :**
- Nouveaux publics ;
 - Coopération sur le territoire.

Décret n° 2020-1216

<https://www.legifrance.gouv.fr/>



ACCOMPAGNEMENT



PRÉPARATOIRE



ORIENTATION



FORMATION

INFOS PRATIQUES

Retrouvez nos prochaines dates d'entrées sur notre site internet ou sur le site de la FAGERH. www.fagerh.fr